

La transition de l'école au travail des jeunes personnes handicapées de niveau postsecondaire



Comité Consultatif
Personnes handicapées



Quelques chiffres

Au Québec, en 2017, les jeunes de 15 à 24 ans représentaient 9% de la population handicapée (nombre estimé de 94 801 jeunes). Ce type de données n'est pas disponible pour les 25 à 34 ans.

Depuis plus de 10 ans, l'on assiste à une hausse constante d'étudiants en situation de handicap (ESH) au postsecondaire. Aujourd'hui, on parle de milliers de personnes handicapées (PH) ayant un diplôme post-secondaire.

Absence de données, au Québec, sur le passage de ces étudiants en situation de handicap (ESH) vers le marché du travail et sur la présence de ces jeunes parmi la population ni aux études, ni à l'emploi, ni en formation (NEEF). Mais des données indiquant une présence significative des jeunes de moins de 35 ans au programme de solidarité sociale.

Les PH âgées de 15 à 24 ans se distinguent des personnes sans incapacité par le taux d'emploi; la rémunération; la probabilité plus élevée de vivre dans la pauvreté et par le fait qu'elles tirent moins avantage de leur scolarisation.

12% des 15 à 34 ans sont au chômage; ce pourcentage s'élève à 19,5% chez les 15 à 34 ans avec incapacité.

35% des 15 à 34 ans sont inactifs, contre 51,3% des 15 à 34 ans avec incapacité.

37% des PH de 15 à 24 ans en emploi ont des limitations au niveau de la quantité ou du genre de travail sur le plan du travail; ce pourcentage s'élève à 47% chez les 25 à 34 ans.

61,6% des PH de 15 à 24 ans et 25,6% des PH de 25 à 34 ans travaillent moins de 30 heures par semaine. Ces pourcentages sont supérieurs ou très supérieurs à ceux des autres groupes d'âge avec incapacité.

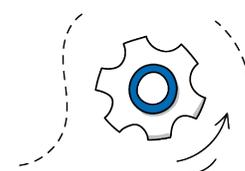
Besoins des jeunes et offre de services

Les jeunes ESH présentent des besoins particuliers en matière d'**identification et de développement de leur projet professionnel**. Même si ces besoins ne sont que partiellement répondus dans les établissements scolaires, seuls quelques jeunes vont consulter un conseiller d'orientation à l'externe, et ce, de leur propre initiative.

Alors que le **stage obligatoire** constitue un premier moment de vérité dans le parcours du jeune ESH, la collaboration qui devrait être mise en place entre les acteurs internes et externes pour faciliter son succès, ne l'est que rarement.

Force est de constater un faible **accompagnement** des ESH en matière de transition études-travail, ce qui fait en sorte que la fin du cursus peut prendre l'allure « d'un bon dans le vide ».

L'emploi des ESH constitue l'angle mort tant au niveau des services d'accueil et d'accompagnement qu'au niveau des services d'aide à l'insertion professionnelle des établissements d'enseignement.



Les modalités de **recherche d'emploi** sont diversifiées selon la visibilité ou l'invisibilité du handicap et selon le recours, ou non, aux aides et dispositifs disponibles. Plusieurs diplômés choisissent de ne pas dévoiler leur handicap (invisible) au travail par peur de stigmatisation, ce qui les privent d'adaptations dont ils pourraient avoir besoin, ou parce qu'ils ne se considèrent pas comme une personne handicapée. Pour certaines PH, l'aspiration à la « normalité » joue un rôle important.

Certaines entreprises hésitent à recruter des jeunes sans expérience. Le diplôme ne leur suffit plus et elles s'attendent à un cumul d'expériences au cours des études. Or, plusieurs ESH n'ont pas été en mesure de conjuguer études et activité professionnelle. D'autres ont pu avoir une activité professionnelle, mais peu d'heures travaillées.

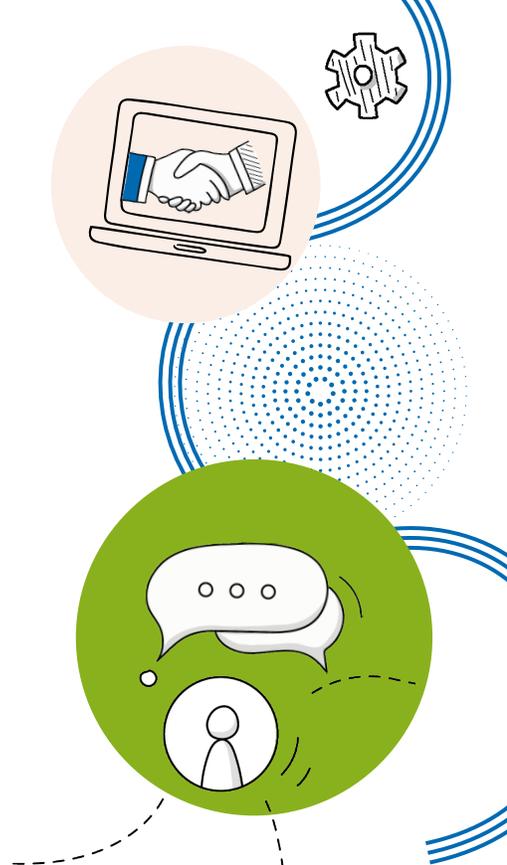
En ce qui concerne les **expériences de travail acquises juste après les études**, les acteurs internes ne collaborant pas entre eux, peu de références sont effectuées par les établissements vers les ressources spécialisées.

Puisque la majorité des ESH ne bénéficient d'aucun **accompagnement en matière d'intégration et de maintien à l'emploi**, leur primo-insertion peut, conséquemment, être sérieusement hypothéquée.



L'accès des ESH à l'**offre de services** du milieu communautaire (spécialisé ou pas) rencontre différentes embûches qui peuvent être analysées, entre autres facteurs, sous l'angle du non-recours.

La question de la **collaboration** entre les établissements d'enseignement et ces organismes d'employabilité d'une part, et entre les organismes d'employabilité des deux Réseaux d'autre part, est au cœur de la réponse qui peut être faite aux besoins des jeunes PH de niveau postsecondaire.



Deux recommandations¹

Recommandation 7 : Faciliter l'accès et l'utilisation, par les ESH (qui en ont besoin), aux/des services, programmes et mesures dispensés dans les différents types de ressources communautaires spécialisées. **[Les acteurs ciblés : les ressources communautaires spécialisées personnes handicapées-jeunes; le MTESS et EQ]**

Recommandation 8 : implanter une démarche de type TEVA (transition vers la vie active) au niveau postsecondaire et donner aux différents acteurs concernés (dans et hors établissements scolaires) un cadre et des moyens pour l'opérationnaliser. → voir tableau page suivante



¹ Nous vous invitons à consulter toutes les recommandations soit dans les faits saillants, soit dans l'avis.

Sur quoi?	Qui? (premier répondant)	Avec qui?
En matière de demande d'accès aux services (diagnostic), d'évaluation et de réponse aux besoins		
<u>Première session</u> :		
Évaluation initiale et globale (jusqu'à la transition) des besoins. Vers un plan d'intervention et un plan de collaboration	Conseillers Services adaptés	
Si absence de diagnostic médical	Spécialistes susceptibles de délivrer un diagnostic médical	Référence émanant du Conseiller Services adaptés
Mise à jour régulière de l'évaluation tout au long du parcours dans le cadre d'une entrevue de départ lors de la <u>dernière session</u> .	Conseillers Services adaptés	
En matière d'identification et de développement d'un projet professionnel		
<u>Première session</u> : Si lors de l'évaluation initiale, projet professionnel réaliste	Conseiller d'orientation dans l'établissement <i>Alternative en cas de délai ou d'absence d'expertise, conseiller d'orientation hors établissement (ressources spécialisées)?</i>	Référence(s) émanant du Conseiller Services adaptés
<u>Première année</u> : Moyens concrets de valider des projets professionnels	Conseiller d'orientation dans l'établissement <i>Alternative en cas de délai ou d'absence d'expertise, conseiller d'orientation hors établissement (ressources spécialisées)?</i>	
En matière d'acquisition d'expérience(s) professionnelle(s) pendant ou juste après les études		
Stage obligatoire Préparation de l'ESH et Accompagnement du superviseur de stage dans l'établissement	Conseillers Services adaptés Soutien possible par un conseiller SSMO-PH?	Superviseur de stage dans l'établissement
Recherche de stage et encadrement	Superviseur de stage dans l'établissement	Superviseur de stage dans le milieu de stage
Si besoins d'accommodements dans le milieu de stage	Conseiller SSMO-PH	Référence(s) émanant du Conseiller Services adaptés Superviseur de stage dans l'établissement
Dès première année d'études, et si possible pour l'ESH, acquisition d'expériences de travail (autres que stages obligatoires)	Conseillers Service de placement et/ou Conseiller diverses ressources (spécialisées ou pas) à l'externe	
En matière de préparation au marché du travail et de recherche d'emploi		
Préparation au marché du travail	Conseiller Service de placement	Référence(s) émanant du Conseiller Services adaptés
<u>Dernière session</u> : recherche d'emploi Identification des jeunes « à risque » (d'éprouver des difficultés ou d'échouer leur transition)	Équipe interservices sous la responsabilité du Conseiller Services adaptés	
Accompagnement des jeunes ESH « à risque » dans leur recherche d'emploi	Dépendamment des besoins les plus importants de l'ESH, conseiller SSMO-PH ou CJE Passage d'une ressource à l'autre si nécessaire pour le jeune	Référence émanant de l'équipe interservices
En matière d'intégration et de maintien en emploi		
Accompagnement des jeunes ESH et des milieux de travail	Dépendamment des besoins prégnants du jeune, conseiller SSMO-PH ou CJE Passage d'une ressource à l'autre si nécessaire pour le jeune	Référence(s) émanant du Conseiller Services adaptés